

CHAPITRE XIX.—TRAVAIL ET SALAIRES.*

PARTIE I.—TRAVAIL.

Section 1.—Occupations de la population active.

Le recensement relève la population ayant des occupations rémunérées. La section 15 du chapitre IV de l'Annuaire de 1937, pp. 133-151, donne sous le titre "Occupations de la population" le nombre des personnes ayant des emplois rémunérés en 1931. Les statistiques de la distribution numérique et proportionnelle des salariés, par groupes industriel et occupationnel, paraissent aux pp. 771-772 de l'Annuaire de 1938, et un tableau à la page 760 de l'édition de 1937 montre la distribution numérique et proportionnelle des salariés au recensement de 1931, par groupe d'âge.

Sous-section 1.—Tendances des occupations au Canada, 1891-1931.

Une "occupation rémunérée", d'après le recensement, est un emploi par lequel l'individu reçoit de l'argent ou son équivalent, ou par lequel il participe à la production de marchandises vendables. Les épouses et enfants qui aident les chefs de famille dans la conduite d'entreprises familiales sont considérés comme ayant un emploi rémunéré s'ils travaillent régulièrement, même s'ils ne reçoivent pas une rémunération fixe. Par exemple, un fils de fermier ne fréquentant pas l'école et travaillant régulièrement sur la ferme familiale est compté dans le recensement comme ayant un emploi rémunéré même si son travail ne lui rapporte aucune rémunération pécuniaire. D'un autre côté, les membres de la famille en âge de travailler qui ne sont pas occupés régulièrement sur la ferme ne sont pas compris parmi les employés rémunérés. Les personnes en retraite, les invalides ou infirmes permanemment inemployables et les pensionnaires d'institutions ne sont pas compris dans la population active rémunérée.

Pour fins du recensement, les chômeurs sont compris dans la population active rémunérée, les personnes sans travail la journée du recensement étant attribuées à l'occupation dans laquelle elles sont habituellement employées ou leur dernière occupation régulière.

Le tableau 1 donne les employés rémunérés classifiés par groupe occupationnel, montrant l'importance proportionnelle de chaque groupe par année de recensement la période de 1891 à 1931, pour le Canada et les provinces.

Les totaux du groupe occupationnel dans ce tableau comprennent toute personne engagée dans l'une quelconque des occupations énumérées dans les groupes spécifiés, indépendamment de l'industrie dans laquelle la personne peut être employée. Par exemple, toutes les personnes directement engagées dans la fabrication ou la réparation des commodités, à savoir, les boulangers, les tailleurs, les machinistes, les imprimeurs, etc., sont classifiées sous "Manufactures" dans ce tableau, qu'elles soient employées ou non dans l'industrie manufacturière. De même, toutes les personnes occupées dans le transport comme conducteurs de camion sont entrées sous "Transport", qu'elles soient employées par une compagnie de camionnage ou une fabrique, magasin, etc. Les commis de bureau, comme les ouvriers sans métier constituent un groupe séparé dans toutes les industries, excepté les primaires.

* Les sections et sous-sections de ce chapitre, à l'exception des sections 1, 3, 7 et 9 (sous-sections 3, 4 et 5) et de la section 10, toutes de la Partie I, et de la section 4 de la Partie II, ont été révisées par ou sous la direction de M. W. M. Dickson, sous-ministre du Travail, Ottawa. Les renseignements de la section 3, Partie I, ont été obtenus des ministères ou offices provinciaux du Travail, et les données de la section 7, Partie I, ont été révisées par les présidents des diverses commissions provinciales de compensation. La section 10 a été révisée sous la direction du Dr W. C. Clark, sous-ministre des Finances, Ottawa. Les autres sections ont été préparées et révisées au Bureau Fédéral de la Statistique.